

Conseil municipal de Pont-sur-Yonne

Séance du 9 Mai 2017

PROCES-VERBAL

Présents : MM. et Mmes DORTE, Maire, BENSOUSSAN, JOLY, SAMBOURG, DUVAL, Adjoint, PICHON, DEPAUL, CHISLARD, DUDOT, BOUNET, CHABIN, DOMAT, LARERE, GABET, HARDELLET, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Absent : Madame BREGERE à M. JOLY, M. PEREIRA à Mme BENSOUSSAN ; Mme ROCHAT à Mme DOMAT

A été nommé **secrétaire** : Benoît SAMBOURG

Monsieur le Maire, Grégory DORTE procède à l'appel des présents après avoir souhaité la bienvenue à tous les membres du conseil municipal

Monsieur Benoît SAMBOURG est proposé et désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour. Il propose de passer au premier point de l'ordre du jour : le vote des taux d'imposition des taxes directes locales.

Monsieur le Maire précise que le conseil fait suite à une réunion qui s'est tenue en sous-préfecture en présence de Madame la sous-préfète et sous la présidence de Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire précise que Monsieur le Préfet a apporté des éléments de clarification concernant le budget de la commune, l'application du protocole et les perspectives à venir en matière financière eu égard à l'insincérité du budget.

Monsieur le Maire insiste sur le caractère pédagogique et la clarté des propos de Monsieur le Préfet. Il rappelle également que la priorité du préfet est que la commune puisse garder la maîtrise de son destin et s'administre librement alors même qu'il était en mesure de prendre la main.

Monsieur le Maire mentionne le fait qu'il s'est engagé devant Monsieur le Préfet à reconvoquer le conseil municipal le 9 mai afin qu'il soit procédé au vote des taux d'imposition des taxes directes locales étant acté qu'il proposait une augmentation de deux points par rapport aux taux 2016.

Monsieur le Maire, après rappelé les enjeux, rappelle qu'il y a déjà eu deux séances du conseil municipal, un Débat d'Orientations Budgétaires et deux commissions des finances.

Monsieur le maire propose de mettre au vote l'augmentation ou non de deux points des taux d'imposition des taxes directes locales.

Monsieur Laurent DEPAUL considère comme regrettable que la population de Pont-sur-Yonne ne soit pas informée complètement : absence d'affichage du protocole et de la lettre du préfet. Il rajoute que les procès-verbaux des conseils municipaux des 5 et 19 avril n'ont pas été affichés puis déclare qu'ils ont été affichés de manière illisible.

Monsieur Laurent DEPAUL poursuit en précisant qu'il y avait trois possibilités :

- Celle qui avait été travaillée en commission des finances prévoyant des économies importantes, pas de recrutement de personnel et des investissements limités « à l'urgence ». Cette option n'a pas été retenue par les autorités et il en convient.

Il reste donc deux possibilités :

- Le vote POUR : Il fait état de la proposition du Maire de voter deux points d'augmentation pour permettre à la commune de « fonctionner », la décision ayant été prise dans le flou et sur la base de documents transmis en toute illégalité. Il dénonce une gestion opaque avec des décisions prises en secret dans le bureau du maire.
- Le vote CONTRE : c'est le passage sous le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes et une « mise sous tutelle temporaire ». Le passage sous contrôle de l'Etat aurait pour effet une augmentation de trois points des taux et serait la garantie d'une gestion saine.

Monsieur le Maire refuse de laisser dire que la gestion de la Commune de Pont-sur-Yonne est opaque. L'opacité n'a pas lieu d'être pour ce qui est du protocole car il y a eu une commission des finances et le protocole a été distribué, certes tardivement mais a été distribué aux conseillers municipaux. S'agissant des comptes-rendus, ils ont été affichés mais il ne faut pas confondre compte-rendu et procès-verbal.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les élus municipaux doivent rester libres pour prendre leur décision. Il rappelle que la négociation partait de cinq points pour arriver à trois points dans le protocole puis deux points en 2017 avec la perspective, compte tenu des efforts réalisés, que le troisième point en 2018 ne soit pas nécessaire.

En terme de recrutement, la liberté d'action de la commune serait grande soit deux agents en fin d'année soit un seul puis le second en 2018 ou toute autre solution.

Monsieur le Maire propose de passer au vote et Monsieur DEPAUL demande s'il est possible d'avoir un vote à bulletin secret. Le vote à bulletin secret est approuvé par sept votes Pour sur 18 soit plus d'un tiers des présents.


Les opérations de vote à bulletin secret se déroulent.
Il est procédé au décompte des bulletins tirés de l'urne.

Par 9 voix Pour et 9 voix Contre, la délibération est rejetée car il s'agit d'un vote à bulletin secret et l'égalité équivaut alors à une absence de prise de décision.

Monsieur le Maire précise que la décision sera transmise à Monsieur le Préfet qui saisira la Chambre Régionale des Comptes. Le contrôle de la CRC ira au-delà de 2017 et cela ralentira l'activité municipale. Il annonce qu'il fera une lettre-ouverte à la population puis il tiendra une réunion publique après la campagne des législatives pour éclairer la population sur les choix et les votes des uns et des autres et pour expliciter la situation.

Au titre des questions diverses, Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements pour le travail effectué par les agents communaux.

La séance est levée à 20h50

 Le Maire
Grégory DORTE